

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

disponible, auraient dû renoncer pour longtemps à l'achat d'appareils électriques, pourront, à la condition de distraire de leurs ressources une somme mensuelle minime, se procurer les engins électriques les plus modernes et jouir de plus de confort. L'affiliation à *Exel* aura pour conséquence une augmentation certaine du chiffre d'affaires des installateurs-électriciens.

En plus des participations indiquées plus haut, *Exel* exige des fabricants une commission de 3 % sur les ventes d'appareils réalisées par eux grâce à son intervention.

Les producteurs et les distributeurs de courant, qui bénéficient d'une manière durable de l'activité d'*Exel*, lui versent une subvention de Fr. 8.— par kW raccordé ensuite de ses ventes à tempérament (Fr. 4.— versés par le producteur et Fr. 4.— par le distributeur).

En résumé, on s'est efforcé de ne pas faire supporter à l'acheteur une majoration de prix trop importante, mais de répartir les charges du financement sur tous les bénéficiaires de ces ventes, qui sont : 1. le producteur du courant, 2. le distributeur du courant, 3. le fabricant, 4. l'installateur-électricien, 5. l'acheteur.

De création récente, cette société s'est occupée, avant tout, d'organiser ses financements et de les multiplier dans le canton de Neuchâtel. Néanmoins, et sans avoir fait de propagande dans d'autres régions, elle a déjà été sollicitée par des acheteurs domiciliés dans d'autres cantons. Pour ces cas spéciaux, elle a adapté ses conditions, après examen, afin de pouvoir réaliser ces affaires. Il est d'ailleurs dans son intention d'étendre son activité à toute la Suisse.

Contrôle et rationalisation de la production et de la distribution de l'électricité.

C'est un exemple caractéristique d'«interventionisme» que ce projet de loi belge qui institue un Office pour la rationalisation de l'industrie de l'énergie électrique doté de la personnalité juridique. Il a pour but de développer dans les meilleures conditions techniques, la production, la distribution et l'utilisation de l'énergie électrique en adaptant au mieux son prix aux besoins de l'économie nationale.

L'Office est administré par un comité de sept membres qui aura pour mission, entre autres :

1. D'établir l'inventaire des moyens de production et de distribution d'énergie électrique ; 2. de rassembler la documentation et les statistiques concernant la production, la distribution, les usagers ; 3. d'établir un plan de rationalisation, de coordination et d'extension, en étudiant le prix de revient et les tarifs, en vue d'augmenter la consommation du courant ; 4. d'établir un régime de comptabilité uniforme pour toutes les entreprises de la même catégorie ; 5. de donner des directives au sujet des amortissements ; 6. d'autoriser les installations nouvelles de production et de distribution et les extensions d'installations existantes ; 7. d'approuver les modifications des tarifs ; 8. de faire des suggestions en vue de la suppression, la fusion ou la réorganisation de certaines entreprises ; 9. de collaborer avec les sociétés concessionnaires et les régies en vue : a) de normaliser la production et la distribution ; b) de créer des laboratoires de recherche et de contrôle ; c) d'assurer une meilleure formation professionnelle aux agents des entreprises de production et de distribution d'énergie électrique ; d) d'établir de meilleurs rapports entre les entreprises d'énergie électrique, les vendeurs et les installateurs ; e) de mener une propagande pour la vulgarisation de l'emploi de l'énergie électrique ; 10. d'acheter, le cas échéant, et sur autorisation préalable du gouvernement, les entreprises de production et de distribution d'énergie électrique pour les exploiter en régie propre ; 11. de suggérer des mesures législatives, ainsi que de donner son avis sur tous les projets de loi concernant, directement ou indirectement, l'industrie électrique ; 12. d'approuver les nominations, les mutations, les congédiements dans le cadre supérieur de l'Office ; 13. de calculer, limiter et réglementer les bénéfices des entreprises de production et de distribution d'énergie électrique.

L'Office de rationalisation pourra obliger les sociétés se

livrant à la production ou à la distribution d'énergie électrique, d'une part, à d'autres activités, d'autre part, à se scinder en deux sociétés distinctes.

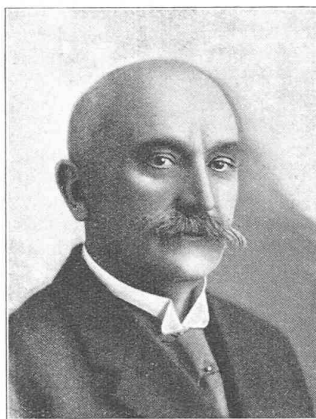
L'Office exercera le droit de vote afférant aux titres qui seront créés, dans les assemblées d'actionnaires. Titres créés à raison des investissements au moyen de l'excédent des bénéfices, ainsi qu'aux titres qui seront créés à raison d'emprunts émis par la mise en vigueur de la loi.

Il exercera également le droit de vote afférant aux titres non représentés à l'assemblée générale.

Il sera créé un organisme purement consultatif dénommé « Fédération générale des producteurs et distributeurs d'électricité » groupant les dirigeants effectifs des organismes de production et de distribution de l'énergie électrique en Belgique.

NÉCROLOGIE

Louis Deluz.



LOUIS DELUZ

Né à Romanel sur Lausanne, dont il était bourgeois, fils de M. Deluz, géomètre, député, qui mourut préfet du district de Lausanne en 1891, Louis Deluz, élève brillant de l'Ecole industrielle, puis du Gymnase, entra à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne et en sortit avec le diplôme d'ingénieur-constructeur, en 1886. Une année plus tard, il obtint son brevet de géomètre vaudois. Pendant ses études, il porta la casquette de la société d'étudiants « Helvétia », où il contracta de chauxes et durables amitiés.

La carrière de Louis Deluz s'écoula entièrement dans le canton de Vaud. Nous le voyons travailler, dès 1887, à la grande œuvre de dessèchement des marais de la plaine de l'Orbe et de la

Thièle. Il mène à chef la construction du chemin de fer Orbe-Chavornay et construit le barrage de l'Orbe. De 1899 à 1933, il fonctionne comme « ingénieur-résident », domicilié à Payerne et à Moudon, chargé des importants travaux de correction de la Broye. Il fut longtemps ingénieur-conseil de l'entreprise de la correction de la petite Glâne, constituée par les cantons de Vaud et de Fribourg. Fixé à Cossonay, il collabora aussi à la correction de la Venoge et exécuta des travaux hydrauliques dans 90 communes du canton de Vaud. Il transforma le port de Chevroux, construisit le port de Faoug et assura la protection des rives du lac de Morat.

Les électeurs du cercle de Cossonay l'envoyèrent siéger au Grand Conseil, où il se fit rapidement une place.

Au militaire, Louis Deluz fit aussi une belle carrière : recruté dans le génie, il gravit rapidement les grades et appartint pendant quelque temps à l'état-major général. Il termina son service comme lieutenant-colonel et commanda pendant la mobilisation la place de Morges.

M. Louis Deluz, enfant du terroir vaudois, connaissait admirablement non seulement la topographie et les multiples aspects de son canton, mais aussi le caractère de ses concitoyens. C'était un homme énergique, décidé, grand travailleur.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Cours sur l'acoustique dans l'architecture
(3-5 mars 1938).

INTRODUCTION.

1. *Historische und allgemeine Einführung in die Bauakustik.* Priv.-Doz. F. M. Osswald, Eidg. Technische Hochschule, Zürich (1 heure). — 2. *Physikalische und physiologische Grundlagen der Schallübertragung und Schalldämmung.* Prof.

Dr. E. Meyer, Technische Hochschule, Berlin (1 heure). — 3. *Schalltechnische Prüfungen*. Prof. Dr. E. Meyer, Technische Hochschule, Berlin (1 heure).

ACOUSTIQUE DES SALLES.

4. *Pratique de l'étude et de la réalisation des salles*. Arch. R. Fleurent, Paris (1 heure). — 5. *Problème de la réverbération des salles et studios*. Ing. R. Gamzon, Paris (1 heure). — 6. *Einiges über Raumakustik*. Priv. Doz. F. M. Osswald, Eidg. Technische Hochschule, Zürich (1 heure).

PRINCIPES DE LA PROTECTION CONTRE LE BRUIT

7. *Praktische Gesichtspunkte bei schalldämmendem Bauen*. Dr. Ing. W. Zeller, Berlin (1 heure). — 8. *Schallschluckstoffe (Arten, Messung, Anwendung)*. Ing. W. Furrer, Bern (1 heure). — 9. *Pratique de l'isolation phonique dans les constructions*. Arch. R. Fleurent, Paris (1 heure). — 10. *La lutte contre le bruit dans les constructions*. Dr. Ing. A. Gigli, Istituto superiore d'ingegneria, Torino (1 heure).

PROBLÈMES SPÉCIAUX DE LA PROTECTION CONTRE LE BRUIT.

11. *Körperschalldämmendes Ziegelmauerwerk*. Prof. Dr. G. Hofbauer, Technische Hochschule, Wien (1 heure). — 12. *Schallfragen bei Installationsanlagen*. Dr. Ing. M. Mengerhausen, Berlin (2 heures). — 13. *Schallabwehr bei Lüftungsanlagen*. Dr. Ing. W. Zeller, Berlin (1 heure). — 14. *Schall- und Erschütterungsschutz im Hochbau*. Prof. Dr. Ing. H. Reiher, Technische Hochschule, Stuttgart (1 heure). — 15. *Schallschutz von Fussböden*. Priv.-Doz. Dr. G. Hofbauer, Technische Hochschule, Wien (1 heure).

Le cours est public.

Finance d'inscription pour le cours complet : a) Membres de la *S. I. A.*, membres de la *G. e. P.*, professeurs, étudiants de l'*E. P. F.*, de l'*E. I. L.* et de l'Université de Zurich : 20 fr. ; b) autres participants : 35 fr.

Il est possible d'assister seulement à quelques-unes des conférences. Finance par heure : 2 fr. pour les participants mentionnés sous a) et 3 fr. 50 pour les autres participants.

Les inscriptions pour le cours complet ou pour quelques-unes des conférences doivent être envoyées au Secrétariat de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, Tiefenhöfe 11, à Zurich, le plus tôt possible et au plus tard jusqu'au lundi 28 février.

Les conférences auront lieu dans l'Auditoire I de l'*E. P. F.*

Logement. La Société des Hôteliers de Zurich a accordé l'application du tarif minimum, contre présentation de la carte personnelle de participant aux cours.

Société suisse des ingénieurs et des architectes. Section genevoise.

Communiqué.

La Section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes a tenu, jeudi 13 janvier 1938, au Cercle des Arts et des Lettres, son assemblée générale annuelle au cours de laquelle elle a renouvelé son Comité de la façon suivante :

Président : Frédéric Gampert, architecte, 13, rue de Candolle.

Vice-président : Francis Bolens, ingénieur civil.

Trésorier : J.-E. Cuénod, ingénieur civil.

Secrétaire : Pierre Grandchamp, géomètre.

Autres membres : MM. Georges Bovet, ingénieur mécanicien ; Albert Rossire et Charles van Berchem, architectes.

Cette assemblée fut l'occasion de fêter le nouveau Président central en la personne de M. René Neeser, directeur des Ateliers des Charmilles, au cours d'un dîner de plus de 80 couverts qui suivit la séance¹. C'est en effet la première fois que cet honneur échoit à un représentant d'une section romande et cet événement méritait d'être souligné d'une façon particulière. La Section vaudoise avait délégué son Président, M. le professeur Stucky, de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. La soirée fort animée fut agrémentée par une chronique en vers lue

par plusieurs membres, par une production illustrée, de M. Vouga, architecte lausannois et par un trio musical fort apprécié des membres de la Section genevoise.

BIBLIOGRAPHIE

La spéculation et le calcul des probabilités, par Louis Bachelier, professeur à la Faculté des Sciences de Besançon, un fascicule de VII-51 pages (25/16 cm.) — Fr. 20.— Gauthier-Villars, éditeurs.

Un ancien auteur soutenait que « les économistes sont des chirurgiens qui ont un excellent scalpel et un bistouri ébréché, opérant à merveille sur le mort et martyrisant le vif ».

Mais il y a économistes et économistes, les « dogmatiques » et les autres, ceux qu'on pourrait appeler les « probabilistes », c'est-à-dire ceux qui, avec M. Lucien Romier, professent que « spéculer c'est se conduire en calculant sa conduite d'après les probabilités d'une situation ».

Alors, la spéculation relèverait du calcul des probabilités ? Rien n'est plus vrai ; d'ailleurs Montaigne en avait déjà l'intuition lorsqu'il opinait « on me fait haïr les choses vraisemblables, quand on me les plante pour infaillibles ; j'ayme ces mots qui amollissent et modèrent la témérité de nos propositions ». Et M. L. Bachelier nous le démontre mathématiquement dans son curieux et subtil petit livre dont voici les titres des chapitres : Loi de la Probabilité — Opérations de spéculation — Second problème de la théorie de la spéculation.

Werkstoff Magnesium DINA 5, 149 Seiten, mit 134 Abbildungen und 19 Zahlentafeln und Zusammenstellungen. Berlin 1938. VDI-Verlag, GmbH. Broschiert : RM 7.50, für VDI-Mitglieder : RM 6.75.

Reproduction, faite avec un rare souci de la perfection dans la précision, des exposés présentés aux « Magnesiumtagungen » de Berlin (novembre 1937) et de Francfort (janvier 1938). C'est une mise au point unique au monde, des propriétés du magnésium et de ses alliages, des méthodes de leur mise en œuvre et de leurs nombreuses et remarquables applications dans les domaines les plus variés.

Société suisse des constructeurs de machines. — Liste des articles manufacturés. — Un volume (21/15 cm.), de 360 pages.

Voici la table des matières de cette précieuse source de documentation, rédigée en quatre langues, allemand, anglais, espagnol et français, et qu'on peut se procurer au siège de la Société des constructeurs de machines, Dufourstrasse 1, à Zurich : I. Liste des articles, en quatre langues, établie dans l'ordre alphabétique d'après la désignation française. Les entreprises fabricant l'article en cause sont nommées sous chaque numéro. — II. Liste alphabétique, en quatre langues, des articles, avec référence à la liste n° I. — III. Liste des entreprises ordonnées alphabétiquement d'après leur dénomination originale et accompagnées de leur dénomination dans les autres langues inscrites au Registre du commerce ; adresses télégraphiques et codes en usage. — IV. Liste, par pays, des délégations et consulats suisses à l'étranger.

Placements rationnels et spéculation raisonnée, par L. L. B. Angas. Traduit de l'anglais par Gael Fain, ancien attaché financier à l'ambassade de France à Berlin. Préface de Lucien Romier. Un vol. in-8 de 508 pages de la *Bibliothèque économique*, avec 28 graphiques. Fr. 125.—. Payot, Paris.

Le célèbre technicien des placements, L. L. B. Angas, dont les travaux font autorité à Londres et à New-York, expose, sous une forme claire et précise, dans son ouvrage, *Placements rationnels et spéculation raisonnée* (Investment for Appreciation) qui vient de paraître dans la « Bibliothèque Economique », les méthodes pratiques qu'il préconise pour la gestion des portefeuilles et pour la conduite des opérations boursières.

L'auteur définit, notamment, une série de règles expérimentales dont peuvent s'inspirer les capitalistes réfléchis, en période de crise comme en période de prospérité, pour tirer parti des fluctuations boursières générales à long terme ou à

¹ Voir *Bulletin technique* du 29 janvier 1938, page 40.